

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1606**

Aux personnes intéressées par le :

*Premier projet de règlement n° 1606 – Règlement modifiant les Règlements de zonage (n° 1369), de construction (n° 1370), sur les permis et certificats (n° 1371), de lotissement (n° 1372) et sur les PIIA (n° 1373).*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2017, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le projet de règlement suivant :

**Premier projet de règlement n° 1606 – Règlement modifiant les Règlements de zonage (n° 1369), de construction (n° 1370), sur les permis et certificats (n° 1371), de lotissement (n° 1372) et sur les PIIA (n° 1373)**

En résumé, ce premier projet de règlement a notamment pour objet :

- de permettre également au directeur du Service d'Urbanisme de s'assurer du respect des règlements d'urbanisme et de délivrer les différents permis et certificats.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 18 janvier 2018, à 19h**, à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
  3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
  4. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
  5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site web de la ville : [www.ville.deux-montagnes.qc.ca](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca) .

Donné à Deux-Montagnes, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et Directeur des services juridiques